

Message du Conseil communal au Conseil général N° 119 du 20 août 2018

OBJET : Prendre connaissance et approuver le crédit complémentaire de CHF 46'000.- nécessaire à la réalisation d'investigations sur l'ancienne décharge du Paddock

1. Présentation du projet

Le Conseil général n° 23 du 16 avril 2016 a octroyé en crédit de CHF 133'000.- pour la réalisation des investigations de l'ancienne décharge du Paddock en application de l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites). Le projet comportait les positions suivantes :

1. Réalisation de mesures des concentrations en gaz carbonique dans des locaux
2. Caractérisation du foyer de pollution aux solvants chlorés par diagraphies MIP
3. Evaluation de l'impact de la décharge sur la nappe phréatique au moyen de piézomètres implantés par forages ;
4. Etablissement d'un projet d'assainissement des secteurs comportant les fûts.

Par la suite, la Confédération, en tant qu'organe de subventionnement, avait demandé à modifier le phasage du projet. Les positions 1 et 3 ont été réalisées à ce jour. Les mesures des concentrations en gaz carbonique ont démontré l'absence d'immissions problématiques. Par contre, les forages suivis des prélèvements et analyses d'eaux souterraines ont démontré la nécessité d'un assainissement pour le foyer de pollution aux solvants chlorés.

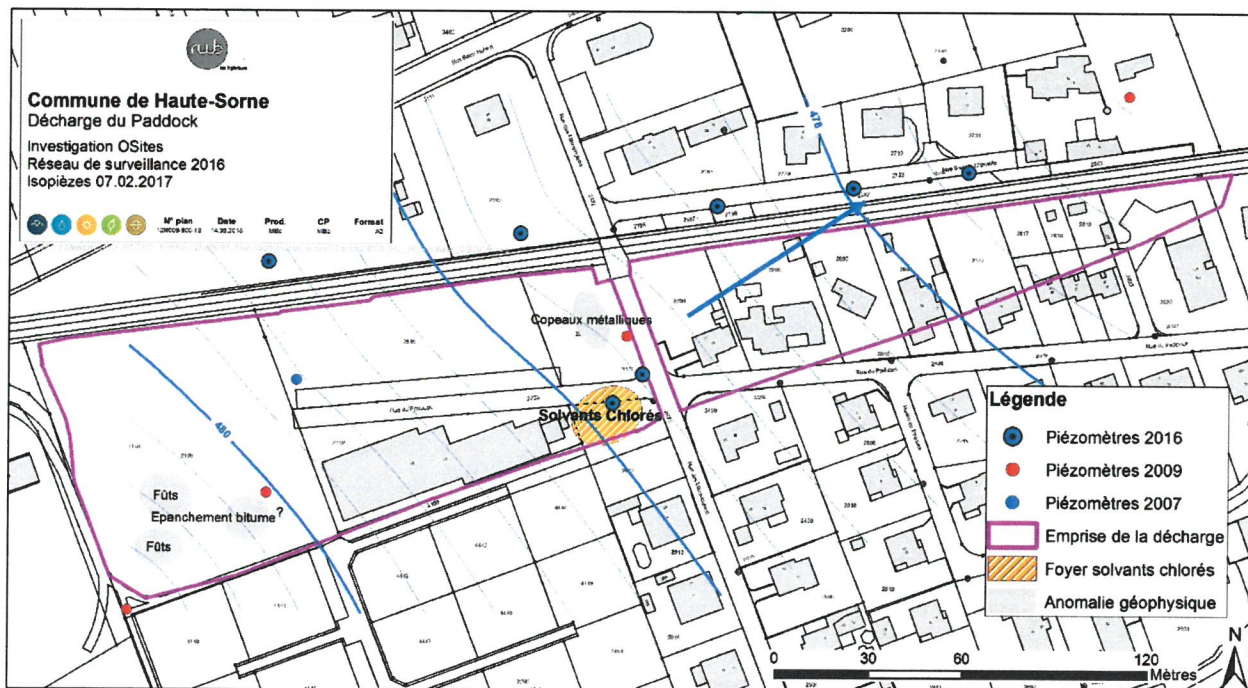


Figure 1 : Foyers de pollution et ouvrages de surveillance des eaux souterraines

La nécessité d'un assainissement du foyer de pollution aux solvants chlorés étant maintenant établie, il convient de déterminer l'urgence de l'assainissement, puis d'établir un projet d'assainissement. A cette fin, les investigations prévues doivent être complétées par la réalisation d'un modèle 3D du foyer de pollution, d'un essai de pompage et de deux campagnes de prélèvement des eaux souterraines. La Confédération demande à finaliser les investigations de ce secteur avant d'entrer en matière sur le subventionnement du projet d'assainissement du secteur comportant les fûts.

2. Coût des travaux complémentaires

Le crédit initial s'élève à CHF 133'000.- TTC. Les prestations ont été réalisées à ce jour pour un montant de CHF 74'300.- TTC. Le solde de prestations à réaliser s'élève à CHF 56'600.- TTC. Les prestations complémentaires et l'actualisation des prix pour les diagraphies MIP s'élèvent à CHF 48'000.- TTC. Compte tenu des économies réalisées à ce jour, la demande porte sur un **crédit complémentaire de CHF 46'000.- TTC**.

3. Financement

Les investigations exigées répondent aux exigences de l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites). En l'état actuel des subventions, elles pourront être prises en charge à raison de 60% par le fonds cantonal pour la gestion des déchets et à raison de 40% par le fonds fédéral OTAS.

4. Considérations financières

Coût des travaux complémentaires	CHF	46'000.-
Taux de subventionnement fédéral et cantonal 100%	CHF	<u>46'000.-</u>
Coût final du projet	CHF	.-

Le projet est au bénéfice d'un subventionnement total de la part de la Confédération et du Canton, les dépenses sont cependant assurées par les recettes courantes, dans l'attente du versement des instances accordant les subventions. Ce versement intervenant lorsque les travaux sont réalisés.

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet

5. Préavis des Autorités

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet à sa majorité et invite le Conseil général à accepter ce crédit de CHF 46'000,-.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 20 août 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Le Président
Jean-Bernard Vallat


Le Chancelier
Raphaël Messerli